

DÉLIBÉRATION N°2017.02.01/385

**Modification de la composition de la
Commission consultative
des services publics locaux
(CCSPL)**

L'an deux mille seize, le mercredi 1^{er} février, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, 2^{ème} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, et le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Jacques BANGOU, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 25 janvier 2017.



Présents : 35		
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
Mme Alberta	ALBERI	

Excusé représenté : 1
Vice-Président : M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) Pouvoir à Madame Josiane GATIBELZA
Excusés non représentés : 6
Le Président M. Eric JALTON
Vice-Président : Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE
Absents : 8
Vice-Présidents : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : M. Fabert MICHELY
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Jean-Luc CELIGNY M. Jocelyn LEREMON M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions des articles L1411-4 L.1413-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiées par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.09.07/79 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2014 portant création de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence prévue aux articles L.1413-1 et suivants du CGCT, compétente pour l'ensemble des services publics relevant des prérogatives communautaires;
- VU la délibération n°2017.02.01/383 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2017 portant modification du tableau des Conseil et Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence suite à l'installation de Madame Alberta ALBERI après démission de Madame Marlène MELISSE, Conseillère Communautaire-2^{ème} Membre du Bureau;

Considérant le rapport du Président;

La démission de Madame Marlène MELISSE de sa fonction de Conseillère Communautaire-Membre du Bureau nécessite de procéder à son remplacement au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De modifier ainsi qu'il suit l'article 3 de la délibération n°2014.09.07/79 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2014 portant création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence prévue aux articles L.1413-1 et suivants du CGCT, compétente pour l'ensemble des services publics relevant des prérogatives communautaires :

« **ARTICLE 3** - Considérant l'absence de candidature des membres de l'opposition, de proclamer membres titulaires et membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux les Conseillers Communautaires suivants, outre le Président ou son représentant :

TITULAIRES

M. Eric JALTON

(Président de droit ou son représentant)

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

(Conseillère Communautaire)

Mme Ketty WALPO

(Conseillère Communautaire)

Mme Alberta ALBERI

(Conseillère Communautaire – Membre du Bureau)

M. Maurice LORQUIN

(Conseiller Communautaire)

SUPPLÉANTS

M. Georges BERGINA

(Conseiller Communautaire)

Mme Maguy CELIGNY

(9^{ème} Vice-Présidente)

M. Jean-Charles SAGET

(Conseiller Communautaire)

Mme Marie-Camille MOUNIEN

(Conseillère Communautaire – Membre du Bureau)



ARTICLE 2- Les autres articles de la délibération n°2014.09.07/79 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2014 restent sans changement.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

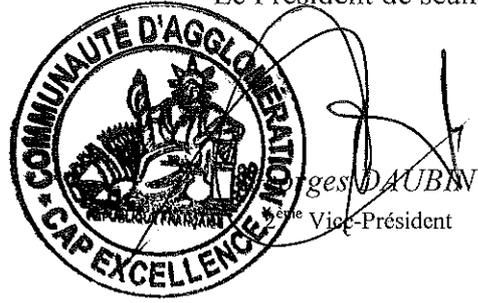
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017

Le Président de séance



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise aux membres de la CCSPL., le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 14 FEV. 2017

